

Pierre J. Bricteux
Ville de Liège
Département de l'Urbanisme

Philippe Destinay
Ville de Liège
Conseiller en environnement

Joël Ackaert
SIMFI SA
Responsable Cellule
développement

80-88

Laurent Brück
Ville de Liège
Département de l'Urbanisme

**Sous la direction
de Jean-Paul Gomez**
Ville de Liège
Département de l'Urbanisme
Directeur

Le réaménagement du site du Fort de la Chartreuse à Liège

Le site du Fort de la Chartreuse à Liège est à l'abandon depuis 20 ans. Il devrait très bientôt connaître un nouvel avenir. L'opération d'urbanisme projetée prévoit de le réintégrer à la ville tout en conservant ses caractéristiques historiques. La réalisation d'une «charrette urbanistique» a permis de faciliter la communication entre les partenaires et de les fédérer autour d'un projet partagé.



Historique du site

Le nom de «Chartreuse» fait référence à une communauté de moines chartreux installée sur le Mont Cornillon au milieu du 14^e siècle. La vocation militaire du site est également fort ancienne : sa première fortification pourrait remonter à la fin du 13^e siècle. À la fin du 17^e siècle, des ouvrages de défense sont érigés pour protéger le couvent. Le monastère est ensuite occupé par les Hollandais qui le transforment en forteresse. Les fortifications seront toutefois rasées par les moines en 1703 lors de la reconstruction de leur abbaye. Sous le régime français, le couvent est pillé et vendu à des particuliers. À son emplacement sera installée au cours du 19^e siècle une nouvelle communauté religieuse : «les petites sœurs des pauvres».

Entre 1817 et 1823, en parallèle à la reconstruction du Fort de la Citadelle de l'autre côté de la Meuse, les Hollandais décident de reconstruire une nouvelle forteresse sur le site de Cornillon. Il s'agit de rendre à Liège sa qualité de place de guerre et de l'inscrire dans un ensemble de forts protégeant la frontière sud du nouveau royaume des Pays-Bas contre un éventuel assaut de l'ennemi français (avec les forts de Dinant, Namur et Huy). Dessiné par le colonel Camerlingh, le fort est destiné à abriter plusieurs milliers d'hommes. L'emplacement retenu se situe sur un replat surplombant l'ancien couvent. Cette localisation permet de contrôler tant la vallée de la Meuse que la vallée de l'Ourthe. Mais la construction nécessite l'expropriation et la destruction du hameau de Péville : seule la maison du notaire Lambinon échappe aux démolitions en étant intégrée dans les nouvelles casernes. La chaussée de Herve (route d'Aix-la-Chapelle), qui traversait le hameau à partir du sommet du Thier de la Chartreuse, est déviée afin de contourner le fort.

En ce début du 19^e siècle, c'est toujours le principe de l'architecture militaire bastionnée, chère à Vauban, qui est appliqué : le fort prend la forme

d'un polygone doté de cinq bastions et de cinq demi-lunes. Deux bastions font face à la ville, les trois autres font face à la campagne d'où pourraient venir les armées ennemies.

Le fort n'aura pas à jouer de rôle majeur au cours du 19^e siècle : l'évolution des méthodes d'armement rend obsolète ce type d'ouvrage de défense. Après la construction de la nouvelle ceinture des forts Brialmont à l'extérieur de l'agglomération, le site de la Chartreuse est dès lors déclassé comme fort en 1891 et converti en simple caserne entourée de terrains d'entraînement. C'est aussi vers cette époque que les deux niveaux du fort hollandais sont exhaussés d'un étage.

Entre 1891 et 1914, le site sert de casernement pour les troupes du Génie, de l'Artillerie et du 1^{er} Régiment de Ligne. Au cours de la Première Guerre mondiale, les Allemands transforment le fort en prison pour résistants. Une stèle placée dans le «bastion des Fusillés» évoque l'exécution à cet endroit de 49 condamnés à mort. Deux nouveaux blocs d'hébergement pour les troupes sont construits en 1939. Pendant la Seconde Guerre mondiale, la forteresse est utilisée comme caserne par les Allemands, puis comme hôpital pour l'armée américaine en 1944-1945. Pendant cette période, quelques aménagements sont réalisés comme la construction de garages et d'entrepôts. Enfin, un bâtiment destiné aux cuisines est édifié en 1955. La caserne est finalement déclassée en 1981. Les militaires la quitteront définitivement sept ans plus tard. En 1986, l'ASBL «La Chartreuse» est fondée dans le but d'étudier le site, de le promouvoir et de le mettre en valeur. Elle a tout fait pour son maintien en état.

Lors de l'érection des fortifications, un domaine *non aedificandi* avait été déterminé sur une zone de plusieurs centaines de mètres autour des ouvrages de défense. Il n'a été ouvert à l'urbanisation qu'à la fin du 19^e siècle, après le déclassement. C'est alors qu'ont été tracées, au pied des glacis, les rues du quartier de Cornillon présentant un maillage orthogonal caractéristique. Réalisée

Les vestiges patrimoniaux

Malgré la disparition d'une partie des ouvrages de défense au profit de l'urbanisation des quartiers voisins après le déclassement de 1891, de nombreux éléments de patrimoine militaire sont encore présents sur le site, à commencer par le bâtiment central de casernement. À l'origine, le fort hollandais, heptagone entouré de fossés secs, ne possédait que deux niveaux, comptant une hauteur totale de 9,4 mètres. L'étage primitif était surmonté d'une voûte de deux mètres d'épaisseur, à l'épreuve de la bombe. Dans le but d'amortir les impacts, l'ensemble du fort était également recouvert de terre. Les murs situés côté cour avaient une épaisseur de 1 mètre, percés de baies à encadrement de pierre de taille, tandis que ceux dirigés vers l'esplanade avaient 1,5 mètre et étaient percés de meurtrières. À l'intérieur, ces murs étaient reliés entre eux par des cloisons épaisses déterminant des chambres de 21,5 sur 5,6 mètres. Les bâtiments du fort visibles de nos jours sont le résultat de remaniements effectués sur le fort hollandais originel, avec notamment l'ajout de deux niveaux et de toitures en pente (V. Pigeon et C. Vervier, 2004). Le fort conserve également son entrée, modifiée en 1940-1945.

Des éléments de l'enceinte bastionnée sont par ailleurs conservés au nord du site, du côté des rues des Fusillés et Thier de la Chartreuse, ainsi que du côté du parc des Oblats. Des vestiges de remparts, de galeries, de rampes d'accès et de fossés sont encore visibles au niveau des bastions. L'envahissement de ces parties par la végétation a toutefois adouci le caractère géométrique du terrain et estompé certains fossés. Les murailles verticales en brique restent néanmoins un élément porteur de lisibilité du site. Peuvent encore y être observés les parements de brique, les soubassements et chaînages d'angle en pierre, les bouches d'aération, les meurtrières, les poternes d'accès... De nombreux bâtiments situés sur l'esplanade à l'arrière de la caserne hollandaise ont été démolis récemment : logements de troupes, sanitaires, garages, manège, gymnase, magasin à poudre... Ces diverses constructions présentaient un faible intérêt architectural et étaient

fortement dégradées. La plupart des garages qui se trouvaient sur le site, notamment au nord de la caserne, ont en outre été démantelés.

Les trois constructions de 1939 et 1955 sont par contre toujours en place. Typique de leur époque, leur architecture fonctionnelle traduit un certain modernisme : structure en béton armé, toits plats, parements en brique orange, larges baies horizontales. Des perspectives existent pour leur reconversion. Laissées à l'abandon, la maison Lambinon et la ferme des Hollandais présentent par contre un état de ruine à ce point avancé que leur restauration apparaît aujourd'hui impossible, en dépit de leur intérêt architectural initial.

Les parties classées

Jouxtant le site du Fort de la Chartreuse à l'ouest, le site du parc des Oblats avait quant à lui été acheté en 1837 par une société privée pour la construction d'un casino et l'aménagement d'un parc d'agrément. Le casino a été rasé en 1947 et le parc finalement racheté par la Ville en 1998.

Les sites de la Chartreuse et du parc des Oblats ont été classés le 31 octobre 1991 en raison de leur valeur esthétique et scientifique. Le dossier de classement pointe en particulier l'intérêt des vestiges militaires : cours, fossé sec, casemates, poudrière, bâtiments voûtés, glacis...

Certains éléments plus ponctuels sont par ailleurs classés comme monument :

- le monument commémoratif du Premier Régiment de Ligne, face à l'entrée principale (1988) ;
- le bastion des Fusillés (1989). Il comporte une grande croix, un autel de pierre et un monument aux morts de l'artillerie ;
- à proximité du fort, l'Arvô de l'ancienne ferme des Chartreux (1981), propriété de l'ASBL «Parc des Oblats».

Situé devant l'entrée du fort, le monument du Génie, en forme d'arc de triomphe, n'est pas classé.



« Vue ancienne : le fort hollandais limité à un étage

« Vue actuelle de la cour centrale : le fort hollandais et les niveaux rehaussés
© Ville de Liège –
Département de l'Urbanisme

très progressivement, l'urbanisation de ce quartier se poursuit en ce début du 21^e siècle. Après le déclassement, la superficie du fort proprement dit a par ailleurs été réduite de 41 à 32 hectares : les bastions situés du côté de la campagne sont sortis du domaine militaire. Après démantèlement des murailles et comblement des fossés, ces espaces ont été libérés pour l'extension de l'urbanisation de Grivegnée. La prestigieuse avenue de Péville et ses villas ont ainsi été partiellement construites à l'emplacement des anciens espaces militaires. À l'est du fort, une cité de logements sociaux a pris place le long de la bien nommée rue des Fortifications.

Le temps de la reconversion

Dès l'abandon de la caserne, le Ministère de la Défense nationale veut vendre le complexe. La Ville de Liège mesure l'enjeu d'une réaffectation de ce site classé tant pour son intérêt historique qu'environnemental. En 1994, en concertation avec tous les acteurs, le Département de l'Urbanisme étudie un schéma-directeur qui évalue les potentialités et y propose le développement d'un pôle multifonctionnel (jeux et détente, logements...). Ce schéma est approuvé par le Conseil communal le 27 juin 1994. La partie boisée du site est acquise par la Ville en 1998 et transformée en parc urbain. Pour la partie bâtie du fort et des anciennes dépendances, les contraintes sont multiples : le contexte immobilier peu favorable et la transformation de la zone en zone d'aménagement différé (ZAD) entraînent un blocage juridique. Le site clos, inséré au milieu de la végétation, se laisse facilement oublier malgré l'intérêt manifesté par les Liégeois lors des Journées du Patrimoine et des visites régulièrement organisées.

En 2004, un promoteur se propose de réaffecter la partie bâtie du site. Son étude propose de rénover l'ensemble des bâtiments et de les consacrer au logement. Il n'aura toutefois pas les capacités financières suffisantes pour concrétiser son projet. Mais le mouvement est relancé. La législation sur les ZAD évolue et permet enfin de mettre en œuvre ces réserves foncières. Ayant anticipé la réforme du CWATUP, la Ville de Liège est la première à faire approuver son plan communal de priorité de mise en œuvre des ZAD (PCZAD) La Chartreuse est une des cinq ZAD prioritaires.

Entre-temps, l'Armée met le fort et ses abords en vente publique. Le bien est acquis pour un peu plus d'un million d'euros par une société immobilière en octobre 2003. L'objectif de cette société

n'est pas de développer un projet, mais de réaliser une plus-value spéculative par la revente du site par morceaux. Le site est dès lors divisé en trois lots : le fort hollandais, les bâtiments 1930 et le solde du site comprenant les terrains extérieurs aux fortifications le long du Thier de la Chartreuse et la zone des bâtiments annexes (garages, gymnase, manège, Maison Lambinon...). Cette dernière part est acquise par la Société SIMFI du groupe MATEXI qui propose un projet d'aménagement sur base d'une «charrette» urbanistique (voir p. 86). Ce projet constitue un guide d'autant plus précieux que, le CWATUP évoluant à nouveau, les ZAD deviennent ZACC (Zones d'Aménagement Communal Concerté). Dès lors, un rapport urbanistique et environnemental (RUE) est requis pour leur mise en œuvre. Le Département de l'Urbanisme de la Ville de Liège s'attelle actuellement à la rédaction de ce document.

Depuis un an, l'élan est cependant freiné.

L'élaboration du projet rencontre en effet des difficultés de plusieurs ordres.

— La réhabilitation du fort hollandais est compliquée par son architecture, en particulier par la juxtaposition de longues pièces voûtées de 24 m de profondeur. Comment respecter le bâtiment tout en permettant un éclairage suffisant des locaux ? Quelle affectation leur donner ?

— La réhabilitation du fort hollandais n'est pas rentable. Le classement comme site impose des contraintes mais n'offre pas de subsides.

— L'état de friche du site impose une opération d'ensemble coordonnée. Il est en effet impossible de vendre un immeuble réhabilité à côté d'un immeuble en ruine. Cela signifie développer simultanément de l'ordre de 300 logements, ce qui n'est pas possible sans envisager une diversité de l'offre de logements, voire sans introduire d'autres fonctions sur le site.

— La rénovation du fort hollandais est l'objectif premier pour les pouvoirs publics. Mais comment éviter que cette phase non rentable ne soit reléguée après toutes les autres, avec le risque de ne jamais être réalisée ? Si certaines impulsions peuvent être données à travers le RUE et un phasage des permis, elles ne donneront pas de garantie.

— La plus grosse difficulté réside dans le dialogue avec les propriétaires du fort. Au départ, il s'agissait d'une société immobilière dont l'objectif était de maximaliser son profit en revendant les différents lots pour un montant beaucoup plus élevé que l'investissement de départ. Rapidement rentrée dans ses frais, elle a pu donc spéculer.

Dans ce contexte, les promoteurs qu'elle a approchés ont été obligés, pour amortir le prix d'achat,



de proposer des projets démesurés non compatibles avec la protection du site classé ou les objectifs développés dans la charrette urbanistique. De plus, la division en lots compliquait singulièrement la possibilité d'amortir la réhabilitation du fort, déficitaire, sur une opération d'ensemble plus vaste. À chaque promoteur déçu, ce fut une opportunité gâchée de sauver le site.

Cette difficulté de dialogue est vécue à Liège sur d'autres ZACC où les propriétaires ne sont pas opérateurs et n'ont qu'une vision spéculative. L'absence de politique foncière publique en Wallonie apparaît dès lors comme une lacune à combler comme complément d'une politique urbanistique. Une maîtrise foncière aurait permis d'éviter ces difficultés et de se concerter à travers un partenariat public-privé sur le développement du site et la rencontre d'objectifs publics. Pour débloquer la situation, l'expérience développée par la Ville de Liège pour le site de Bavière aurait pu être reproduite. La Ville avait obtenu de pouvoir se substituer au propriétaire pour un appel à projet avec promesse de vente à un prix garanti. Elle avait, avec succès, lancé un concours d'idées

créant une émulation entre promoteurs et avait en six mois résolu un problème figé depuis 15 ans. Malheureusement, pour le dossier Chartreuse, ce scénario n'a pu être mis en place. Entre-temps, en effet, les deux derniers lots comprenant le fort ont été revendus au plus offrant, un entrepreneur qui n'a pu aujourd'hui encore démontrer ni les capacités techniques, ni les capacités financières pour mener à bien un tel chantier. Malgré ce nouvel écueil, la charrette urbanistique reste plus que jamais le document-guide qui accompagne les autorités, avec l'objectif d'une mise en œuvre de la ZACC pour le printemps 2008.

Un îlot de biodiversité

Le site classé de la Chartreuse s'étend sur une superficie de 41 hectares dont les deux tiers environ sont des espaces verts identifiés comme tels au plan de secteur et sont aujourd'hui propriété de la Ville de Liège. Les dits espaces verts sont en outre repris en «zone de développement» par le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) de Liège, c'est-à-dire que leur biodiversité peut être améliorée par une série de mesures de



gestion appropriées, mais les critères socio-économiques y sont davantage pris en compte que dans les «zones centrales» dans lesquelles la nature est prioritaire.

Le site qui appartient au district phytogéographique mosan repose sur des grès, psammites et schistes très anciens, puisqu'ils datent de l'Ère Primaire et plus précisément du Houiller (cf. ancienne exploitation de la houille), recouverts par des limons et des cailloux du Hesbayen (Quaternaire inférieur). Les sols sont profondément remaniés et comportent des limons de pente et des graviers de la Meuse. La totalité du site a été profondément influencée par l'activité humaine depuis les cultures des moines chartreux, jusqu'à son utilisation par les militaires qui n'a pris fin qu'en 1988, sans compter que la partie sud, le parc des Oblats, fut aménagée au 19^e siècle en parc d'agrément à un casino !

Actuellement, ce site «jeune» comprend une véritable mosaïque de groupements végétaux variés : prairies rases sur sols filtrants, à hautes herbes, à nitrophytes, des ronciers (en extension),

des fourrés-taillis et des zones boisées : chênaie-frênaie eutrophe avec des espèces exotiques typiques des parcs dont la plus fréquente est le marronnier (parc des Oblats), chênaie acidophile, hêtraie acidophile et surtout des zones de bois jeune eutrophe.

L'intérêt faunistique est étroitement lié à cette diversité de milieux comme en témoignent les études ou observations, hélas trop rares, de l'avifaune et de l'entomofaune. Soulignons aussi la rareté et la faible superficie des zones humides liées principalement à la topographie des lieux, en promontoire dominant la Meuse. En fait, il n'en subsiste plus qu'une aujourd'hui, située à côté de la «lande aux aubépines» (en fait un ancien terrain d'exercice de l'armée). Installée sur une plage argileuse, elle a fait l'objet d'un aménagement en vue d'une extension en janvier 2001 dans le cadre du PCDN. Malheureusement, elle s'assèche régulièrement en été car elle n'est alimentée que par l'eau de pluie.

Le réseau de galeries du fort hollandais présente un intérêt potentiel particulier notamment pour les chauves-souris. En 1988, une galerie avait d'ailleurs



été aménagée en refuge pour ces mammifères menacés mais apparemment sans succès à la suite sans doute du vandalisme. Un nouvel aménagement est toutefois projeté dans les prochains mois.

De manière générale, on notera que si plus de 50 espèces d'arbres, 250 espèces d'insectes et une soixantaine de vertébrés (mammifères, oiseaux, batraciens, reptiles) peuplent le site, on n'y relève pas d'espèce rare, sans doute parce que le lieu a été le siège d'une activité humaine intense jusqu'il y a peu, qu'il est très isolé des autres zones naturelles ou semi-naturelles de l'entité et actuellement complètement entouré de zones urbanisées d'où une fréquentation humaine importante qui induit, hélas, une certaine rudéralisation du site, à tout le moins de sa périphérie. Ainsi, des populations de deux espèces moins fréquentes, à savoir le crapaud accoucheur et le crapaud calamite, étaient encore appréciables au début des années 1990, mais sont sans doute en net déclin.

Laisse à l'abandon, le site, selon un processus naturel, a tendance à se boisier de plus en plus. Malheureusement, cette évolution tend à réduire la diversité des biotopes, entraînant la régression puis la disparition des espèces végétales et animales des milieux ouverts. C'est pourquoi, dans le cadre du PCDN, des parties du site sont régulièrement débroussaillées, déboisées ou fauchées (avec exportation de la matière) pour éviter que le milieu ne se referme. C'est le cas notamment de la lande aux aubépines, objet de chantiers de gestion organisés par le Service de l'Environnement et du Développement durable de la Ville de Liège en partenariat avec les associations locales.

Si son rôle dans le maillage écologique liégeois est important, la Chartreuse a aussi une voca-

tion d'espace vert semi-naturel de proximité, propice à la promenade pédestre et à l'initiation aux sciences naturelles. L'urbanisation future du site ne devrait pas constituer une menace pour sa survie, tout au plus devrait-elle entraîner un surcroît d'une «honnête» fréquentation d'ailleurs souhaitée et souhaitable. Sans doute faudra-t-il sécuriser les fortifications restantes, aménager certains cheminements pour permettre l'accès du site à un plus grand nombre de promeneurs, jeunes et adultes, et, bien sûr, consentir des efforts supplémentaires en matière d'information et d'éducation du public et investir davantage de moyens humains et logistiques pour une gestion différenciée de ce site pétri d'histoire...

Ni soldat, ni char pour attaquer l'urbanisation du Fort de la Chartreuse, mais une «Charrette»

Lors de la création d'un projet d'urbanisation, le plus difficile, pour un promoteur, est de réaliser dans un laps de temps raisonnable, un consensus entre les différents décideurs. Ils étaient tellement nombreux pour le site de la Chartreuse qu'il apparaissait impossible d'y arriver par les voies dites classiques.

La complexité des lieux, l'état des bâtiments et une analyse globale plaident en faveur d'une méthode «choc» pour aboutir à des solutions visant une urbanisation harmonieuse du site. C'est ainsi que la société SIMFI a proposé à la Ville et aux autres promoteurs de réaliser ensemble une «Charrette urbanistique».

Le mot charrette vient de la langue française et se réfère à l'effort initial et intense de travail fourni par les architectes afin de soumettre leur projet à une date fixée. À l'École des Beaux-Arts de Paris, durant le 19^e siècle, les assistants des maîtres circulaient avec des petites charrettes pour recueillir les derniers dessins des étudiants qui sautaient dans la charrette afin d'ajouter la touche finale à leurs plans avant la présentation.

Une charrette telle que celle menée sur le site de la Chartreuse est une méthode de planification urbaine et architecturale. Il s'agit de réunir en un endroit tous ceux qui s'intéressent au développement et à l'aboutissement d'un projet d'aménagement, représentant les intérêts des mandataires politiques, des fonctionnaires, du promoteur et du public. Ces différents acteurs cogitent ensemble pendant une semaine (voire plus) de réflexion urbanistique intense. La charrette constitue ainsi un forum idéal pour un échange d'idées en présentant l'avantage rare de prodiguer la qualité d'auteur à tous les participants. De la sorte, les objectifs suivants sont atteints :

- 1) tous ceux qui ont conçu et soutenu la vision de ce projet ont intérêt à ce qu'il aboutisse ;
- 2) les membres impliqués sont issus des diverses disciplines en lien avec l'aménagement, de telle sorte que tous les aspects nécessaires sont pris en compte dans les solutions proposées ;

Description du schéma-directeur

Ci-contre, le schéma d'aménagement présenté à la fin de la charrette. Pour faciliter la lecture, et surtout pour donner une identité aux différentes parties du projet, des noms spécifiques leur ont été attribués.

«Quartier Thier de la Chartreuse»

Le nouveau quartier en bordure de la rue des Fusillés, de la rue du Thier de la Chartreuse et des remparts comprend des maisons unifamiliales. La typologie de ces maisons varie d'un type plus urbain (maisons jointives – bel-étages ou non) à un type péri-urbain (maisons semi-ouvertes et ouvertes). La structure des voiries est calquée sur la forme des remparts et s'harmonise à la topographie particulière et parfois difficile du lieu. De nombreuses connections sont créées avec le quartier existant et les rues qui le desservent.

L'ancienne ruelle continuant le Thier de la Chartreuse (ancienne voie d'entrée du fort) gardera son aspect historique et piétonnier.

L'entrée routière existante vers le fort est supprimée afin de créer une nouvelle artère paysagère, voie d'entrée au site structurant l'urbanisation. Relevons différentes façons de s'intégrer au relief par la création de «microcosmes» résidentiels à l'aide de passages, de placettes et d'escaliers tournés vers les remparts du fort. Ces éléments structurants sont renforcés par la continuité des espaces verts et des sentiers de promenade sécurisés le long des remparts.

«La Grande Cour»

La «Grande Cour» comprend le corps principal de la caserne et les bâtiments secondaires reconstruits ou rénovés autour de la grande place ouverte. Trois versions pour le corps principal ont été étudiées : maintien du volume existant, maintien des deux seuls niveaux initiaux avec démolition des rehaussements ultérieurs, reconstruction de deux niveaux contemporains au-dessus des deux niveaux initiaux maintenus. La réussite de la réurbanisation de cette partie du site impose de réduire au

minimum la présence visuelle des voitures. Une proposition détaillée est donc proposée pour le parking.

«Chartreuse-Village» ou «Chartreuse-la-Neuve»

La zone située derrière le corps principal pourra développer sa propre identité, selon une des deux variantes proposées (lesquelles diffèrent quant à la solution proposée pour l'aménagement de leur partie centrale). L'option «Chartreuse-Village» reconstruit la maison Lambinon en l'adaptant en vue de la réalisation d'appartements contemporains et propose la rénovation du bâtiment «23» pour une fonction polyvalente. Cette option est à présent partiellement compromise vu l'état de délabrement irrécupérable de la maison Lambinon.

Au contraire, l'option «Chartreuse-la-Neuve» fait table rase de l'historique du lieu, envisageant une architecture plus contemporaine autour d'une agora appelée «Espace Lambinon». Cette version n'a toutefois plus été retenue par la suite par la Ville.

Schéma d'aménagement
issu de la charrette
urbanistique
© SIMFI



- 3) les demandes des différents participants peuvent être organisées en une fois, ce qui évite l'organisation ultérieure de longues discussions bilatérales qui allongent généralement les délais ;
- 4) le projet proposé est plus robuste tant du point de vue de l'efficacité que des coûts.

Le déroulement de la charrette

Pendant les deux mois qui ont précédé la «Charrette», le promoteur a préparé celle-ci en établissant avec la Ville le cahier des charges précisant quels devaient être ses objectifs et son contenu. Toutes les personnes externes qui devaient y participer ont également été rencontrées (Ville, Région wallonne, ASBL...).

Durant ces rencontres, de précieux renseignements ont été collationnés et de nombreux écrits, études et plans ont été donnés ou prêtés. Enfin, pour les huit jours de travail prévus, le promoteur a engagé neuf collaborateurs : architectes, urbanistes et paysagistes, lesquels ont été chargés de réaliser la «Charrette».

La charrette proprement dite a débuté par une visite du site de La Chartreuse commentée par des spécialistes locaux, qui s'est poursuivie par une présentation des plans et projets disponibles, de l'état des bâtiments, ainsi que du programme à réaliser, des infrastructures et des contraintes à prendre en compte. Une première réunion a été organisée pour débattre des objectifs de la Ville et de la Région, au cours de laquelle ont été abordés les études urbanistiques antérieures concernant le site, l'aspect de la valeur historique, les contraintes du site dans son contexte urbanistique (quartiers, circulation, etc.), ainsi que les prescriptions du PCA à définir.

Bibliographie

AGENCE WALLONNE DU PAYSAGE & ENVIRONNEMENT PAYSAGISTES ET URBANISTES, *Plan de gestion pilote de sites classés. Liège Site de la Chartreuse. Phase 1 : situation existante*, Ministère de la Région wallonne – DGATLP – Division du Patrimoine, Jambes, 2000.

AGENCE WALLONNE DU PAYSAGE & ENVIRONNEMENT PAYSAGISTES ET URBANISTES, - *Plan de gestion pilote de sites classés. Liège - Site de la Chartreuse. Phase 3 : plan général d'aménagement*, Ministère de la Région wallonne – DGATLP – Division du Patrimoine, Jambes, 2001.

P. BRICTEUX, La mise en œuvre des zones d'aménagement différé à Liège : un enjeu stratégique, dans *Les Cahiers de l'Urbanisme*, 47, 2003, p. 49-56.

C. CLOSE, *Liège, Accent Nature. Itinéraires pédestres à la découverte des espaces verts*, 1 : *Du Jardin Botanique à la Chartreuse*, Ville de Liège – Échevinat de l'Environnement et du Tourisme, 2003.

M. DETHIER & D. DUTRIEUX, *À la découverte des plus beaux arbres de la Chartreuse* - Fiche Nature, Éd. Centre Nature et Patrimoine, 1996.

M. DETHIER, Entomofaune de l'ancienne position fortifiée de Liège, dans *Notes fauniques de Gembloux*, 42, 2001, p. 3-58.

T. GOBERT, *Liège à travers les âges – Les rues de Liège - Tome I et Tome IV C-D*, Éditions Culture et civilisation, Bruxelles, 1976.

J. LAMBINON & P. DESTINAY, Compte-rendu de l'excursion du 9 juillet de la Société Botanique de Liège, dans *Natura Mosana*, 43/1, 1990, p. 19-21.

J. LIENARD, *Hameau de Péville – Histoire de la Chartreuse*, La Chartreuse ASBL, Liège, 1991.

J. LOXHAY, *Le fort de la Chartreuse*, Pimm's Éditions, 1995.

R. MEIJERS, *La Chartreuse*, Centre liégeois d'histoire et d'archéologie militaires, Liège, 1989.

M. METZMACHER, Les milieux semi-naturels : des outils pour concilier loisirs et éducation à la nature. Le cas des milieux semi-naturels urbains et périurbains, dans *Actes du*

colloque «Gérer la nature?», 17-20 octobre 1989, p. 593-605.

M. METZMACHER, La nature en ville?, dans *Environnement*, 1/90, 1990.

V. PIGEON & C. VERVIER, *Le site de la Chartreuse à Liège – Potentialités de valorisation du patrimoine naturel et historique*, Ville de Liège – Échevinat de l'Environnement, du Tourisme et du Cadre de vie, 2004.

M. SNYER, *Un milieu semi-naturel urbain : le site de la Chartreuse*, TFE Post-graduat en droit de l'Environnement, Fondation universitaire luxembourgeoise, Centre universitaire de Charleroi et Centre interuniversitaire de Formation permanente, 1990 –1991.

D'autres rencontres ont suivi pour comprendre les objectifs et les contraintes concernant le parc des Oblats et les murs de la Citadelle. Le Comité de quartier et les voisins directs ont été rencontrés pour connaître le fonctionnement du quartier au niveau social et culturel, les problèmes de mobilité, les écoles, les services et les commerces, leurs aspirations pour le lieu... Enfin, l'ASBL «La Chartreuse» a expliqué l'histoire du lieu et l'importance de la sauvegarde du fort.

Les jours suivants ont été réservés au travail interne de l'équipe avant une première présentation en présence de tous les participants. À mi-parcours de la charrette sont ainsi recueillies les analyses et critiques des premières options d'un schéma-directeur. S'en suit un premier échange de réactions de la part des partenaires, qui, après une deuxième visite du site, se remettent au travail afin de finaliser le schéma-directeur.

La charrette s'achève par une présentation finale de ces comptes-rendus et la présentation de la version définitive du schéma-directeur du site du Fort de La Chartreuse.

Conclusion

Situé en plein cœur de la ville, le site de la Chartreuse est monumental, symbolique et chargé d'histoire. La charrette urbanistique qui y a été menée a permis de dégager des orientations communes aux différents acteurs, orientations reprises dans le schéma d'aménagement de la Zone d'Aménagement Communale Concertée (ZACC). Ainsi, grâce à la charrette, tous les partenaires (promoteurs, Ville, Région, comités de quartier...) ont maintenant une vue approfondie des enjeux et des opportunités du site. L'avenir nous dira laquelle des deux options ayant émergé des cogitations sera finalement retenue.